le 10 février 2022

Communiqué de presse

NAO TRM, une négociation difficile…

Depuis le mois de novembre dernier, les partenaires sociaux se sont afférés autour de la table pour la NAO 2022 de la Convention Collective Nationale des Transports Routiers et activités auxiliaires.

Dans un contexte particulièrement tendu pour le secteur qui connaît de graves difficultés de recrutement dues notamment, à des conditions de travail déplorables et à des salaires trop bas, la crise sanitaire a révélé encore davantage, l'importance de reconnaître à sa juste mesure, la profession et les travailleurs de la seconde ligne que sont, les salariés du Transport.

Après une négociation difficile, émaillée par plusieurs interruptions, les Organisations syndicales ont revendiqué des propositions décentes en termes de revalorisation des minimas conventionnels et de renforcement des dispositifs de protection sociale mais également de vraies mesures en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

Ces négociations nous ont permis d'obtenir un certain nombre d'évolution :

- Une revalorisation des rémunérations annuelles garantie à hauteur de 5% au 1er février 2022,
- Une revalorisation supplémentaire de 1% au 1er mai 2022,
- Une augmentation de la prise en charge du régime frais de santé conventionnel obligatoire à hauteur de 1.4% du PMSS avec un élargissement des garanties du régime (mise en place d'un réseau de soins, téléconsultations, second avis médical et outil de diagnostic santé digital),
- La mise en place d'un congé pour enfant hospitalisé,
- La réduction à 3 jours du délai de carence pour le versement d'un complément de rémunération en cas d'hospitalisation,
- La mise en place d'une garantie incapacité de travail,
- L'engagement de mettre en place rapidement une commission interministérielle des conditions de travail qui réunit les Organisations Syndicales, les Organisations Patronales, le Ministère du Travail, le Ministère des Transports et les chargeurs.

De plus, ces NAO ont été marquées par plusieurs engagements qui permettrons nous l'espérons, d'œuvrer en faveur des salariés du secteur TRM tels que :

- L'ouverture d'une négociation sur la mise en place d'un accord cadre relatif à l'épargne salariale,
- L'ouverture d'une négociation sur le statut des cadres du TRM et l'éligibilité à la retraite complémentaire.

Est-il nécessaire de rappeler à ceux qui passent leurs temps à dénigrer ou à critiquer sur les réseaux sociaux, que les années blanches du passé sont directement responsables de la dégradation continue de cette convention collective et de l'appauvrissement des salariés du secteur ?

Même si nous considérons que ces avancées restent insuffisantes au regard de nos premières revendications, la CFDT et la FGT-CFTC sauront prendre leurs responsabilités en faveur des travailleurs du TRM, n'en déplaise aux détracteurs qui appellent à la révolution depuis leur salon mais qu'on ne voit jamais lors des mobilisations !

Critiquer sans cesse c'est facile, prendre ses responsabilités dans l'intérêt collectif, c'est mieux !

Contacts Presse :

Thierry DOUINE	**Patrick BLAISE**	**Guillaume CADART**	**Olivier ETHEVE**
Président FGT-CFTC	Secrétaire général UF Route FGTE-CFDT	Secrétaire général FGT-CFTC	Secrétaire général adjoint UF Route FGTE-CFDT
06.03.19.00.50	**06.82.09.02.97**	**06.61.68.88.21**	**06.73.59.09.89**